

<ul style="list-style-type: none"> <li>o le dimanche 16 février 2014</li> <li>o 2 réunions</li> </ul>	<b>Championnats de La Réunion des Maîtres en bassin de 25 m</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o à la Possession</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>o catégories : Maîtres, 25 ans et + (1989 et avant)</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>o plage d'engagement sur Extranat : du 4/02/2014 au 11/02/2014</li> <li>o publication des engagés : 12/02/2013</li> </ul>		

- **Type de compétition :** Compétition d'animation
  - **Gestion informatique :** gérée par la comité
  - **Intégration des résultats sur Extranat :** gérée par le comité.
  - **Ouverture de la compétition :** Compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN
  - **Date et horaire de la réunion technique :** dimanche 16 mars 2014 à 8h30
  - **Équipements :** Bassin de 25 m ; 4 couloirs, Chronométrage manuel ; Bassin de récupération ; infirmerie (oxygénothérapie, DSA)
  - **Médical :** Présence d'un médecin de compétition
  - **Détail des épreuves :**
    - nage libre : 50 m, 100m, 200m, 400m, 800m
    - dos : 50 m, 100m, 200m
    - brasse : 50 m, 100m, 200m
    - papillon : 50 m, 100m, 200m
    - 4 nages : 100m, 200m
- Toutes les épreuves sont disputées classement au temps
- Le cas échéant les épreuves pourraient être complétées, toutefois le programme devra être définitif avant la période des engagements.
- **Jury :** Le jury est constitué par le comité selon les règles FFN. La date limite pour la transmission par les clubs de la liste des officiels est fixée au mardi 11 février 2014.
  - **Mode de qualification :** nageuses et nageurs âgés de plus de 25 ans, nés en 1989 et avant.
  - **Modalités d'engagement :** nombre d'épreuve illimité sans limite de temps d'engagement. A la suite de la réunion technique il ne pourra plus y avoir de modification dans les engagements.
    - **frais d'engagement :** 2,50 € par épreuve. Cette mesure est applicable, à l'exception des forfaits faits sur justificatif médical, si les forfaits n'ont pas été déclarés au minimum 45 minutes avant le début programmé de chaque réunion concernée.

- **Pénalités :**
  - **forfait non déclaré :** 12 € par épreuve
- **Récompenses :** 1 médaille pour les trois premières de chaque épreuve dames, 1 médaille pour les trois premiers de chaque épreuve messieurs
- **Transmission et publication des résultats :** compétition traitée par le comité
  - **Date limite de réclamation :** À partir du jour de la publication Internet et dans un délai n'excédant pas une semaine, les clubs sont à même de saisir le comité sur les éventuelles anomalies de traitement post-compétition
  - **Date de validation définitive :** Passé le délai d'une semaine après la date limite de réclamation, les résultats et classements sont arrêtés définitivement pour toutes les parutions

**Programme et horaires**  
(OP = ouverture des portes ; DE = début des épreuves)

**Dimanche 16 février 2014**

<b>OP : 8 h 00 – DE : 9 h 30</b>	<b>OP : 14 h 00 – DE : 15 h 00</b>
1 - 50m papillon dames	17 - 50m nage libre dames
2 - 50m papillon messieurs	18 - 50m nage libre messieurs
3 - 200m brasse dames	19 - 200m dos dames
4 - 200m brasse messieurs	20 - 200m dos messieurs
5 - 100m dos dames	21 - 100m papillon dames
6 - 100m dos messieurs	22 - 100m papillon messieurs
7 - 100m nage libre dames	23 - 100m brasse dames
8 - 100m nage libre messieurs	24 - 100m brasse messieurs
9 - 200m papillon dames	25 - 200m nage libre dames
10 - 200m papillon messieurs	26 - 200m nage libre messieurs
11 - 50m brasse dames	27 - 50m dos dames
12 - 50m brasse messieurs	28 - 50m dos messieurs
13 - 100m 4 nages dames	29 - 200m 4 nages dames
14 - 100m 4 nages messieurs	30 - 200m 4 nages messieurs
15 - 400m nage libre dames	31 - 800m nage libre dames
16 - 400m nage libre messieurs	32 - 800m nage libre messieurs